

## Conférence du désarmement

29 juin 2010 Français

## Compte rendu définitif de la mille cent quatre-vingt-septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 29 juin 2010, à 10 h 15

Président: M. Luiz Felipe de Macedo Soares.....(Brésil)

Le Président (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1187<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Les délégations indienne et thaïlandaise se sont inscrites sur la liste des orateurs d'aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Hamid Ali Rao, Représentant permanent de l'Inde à la Conférence, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21. On m'a fait savoir qu'il aborderait deux points de l'ordre du jour, et qu'il ferait donc deux déclarations consécutives.

**M. Rao** (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, vous l'avez dit à juste titre, j'ai demandé la parole en qualité de Coordonnateur du Groupe des 21, et je souhaite faire deux déclarations au nom du Groupe. La première déclaration concerne le désarmement nucléaire, et la deuxième concerne les garanties négatives de sécurité.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration suivante au nom du Groupe des 21.

Le Groupe des 21 réitère sa préoccupation face à la menace que font peser sur l'humanité la persistance de l'arme nucléaire et l'éventualité de l'emploi ou de la menace de ces armes. Tant que les armes nucléaires existeront, le risque de prolifération subsistera.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler que dans sa toute première résolution, la résolution 1 1) de 1946, adoptée à l'unanimité, l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé à l'élimination des armes nucléaires des arsenaux nationaux.

Nous tenons également à rappeler que dans le Document final adopté par l'Assemblée générale à l'issue de sa session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, l'Assemblée générale a fait de l'objectif du désarmement nucléaire une priorité absolue.

Par ailleurs, la Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif de 1996, a conclu à l'existence d'une obligation de mener de bonne foi et de conclure des négociations conduisant à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

En 2000, dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres des Nations Unies ont réaffirmé leur détermination à œuvrer pour éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires.

En conséquence, le Groupe des 21 réaffirme, comme il l'a fait dans ses précédentes déclarations à la Conférence du désarmement, que le désarmement nucléaire total demeure la première de ses priorités.

Le Groupe des 21 tient à appeler l'attention sur ses contributions aux discussions de la Conférence du désarmement consacrées au désarmement nucléaire:

- Document de travail sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, soumis le 12 juillet 1979 (CD/36/Rev.1);
- Document de travail sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, soumis le 9 juillet 1980 (CD/116);
- Document de travail soumis le 4 février 1983 (CD/341);
- Projet de mandat pour un comité spécial au titre du point 2 de l'ordre du jour, soumis le 18 mars 1988 (CD/819);
- Proposition concernant la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, soumise le 14 mars 1996 (CD/1388);
- Proposition de programme de travail, soumise le 5 juin 1997 (CD/1462);

- Proposition de programme de travail, soumise le 4 février 1999 (CD/1570);
- Projet de décision et mandat pour un comité spécial sur le désarmement nucléaire, soumis le 18 février 1999 (CD/1571).

Le Groupe des 21 a pris acte d'un certain nombre de déclarations officielles récentes émanant de certains États, notamment d'États dotés d'armes nucléaires, de hauts responsables nationaux et d'universitaires, sur les questions afférentes au désarmement nucléaire et sur leur conception d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Groupe des 21, estimant que les répercussions de ces initiatives méritent d'être examinées plus en profondeur, espère qu'elles donneront lieu à de nouvelles possibilités de progresser sur le désarmement nucléaire, notamment dans le cadre de la Conférence.

Soulignant son attachement indéfectible au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 réaffirme sa volonté d'entamer des négociations sur un programme par étapes en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis et sur une convention sur les armes nucléaires.

En conséquence, nous estimons qu'une convention internationale interdisant l'emploi des armes nucléaires serait une étape importante dans un programme progressif en vue d'éliminer complètement les armes nucléaires selon un calendrier précis.

Dans ce contexte, le Groupe des 21 souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 prend acte des mesures de limitation des armements nucléaires prises par les États dotés d'armes nucléaires et encourage ces mêmes États à poursuivre dans cette direction. Tout en réaffirmant sa préoccupation devant la lenteur des progrès du désarmement nucléaire et devant l'absence de progrès des États dotés d'armes nucléaires en vue de l'élimination complète de leurs arsenaux, le Groupe des 21 souligne la nécessité de mettre en œuvre des mesures effectives, progressives et concrètes visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Groupe des 21 réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement.

Comme il l'a fait observer dans sa déclaration plénière du 2 février 2010, le Groupe des 21 tient à souligner que dans le document final adopté à l'issue du Sommet de Charm el-Cheikh de 2009 les chefs d'État et de gouvernement des membres du Mouvement des pays non alignés ont réaffirmé la place prépondérante de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et ont appelé une nouvelle fois la Conférence à élaborer un programme de travail équilibré et complet comprenant, notamment, la création, dès que possible et en priorité, d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Ils ont souligné qu'il était nécessaire d'engager des négociations sur un programme progressif visant à éliminer complètement les armes nucléaires suivant un calendrier précis et, notamment, sur une convention sur les armes nucléaires. Ils ont réaffirmé l'importance de la conclusion rendue à l'unanimité par la Cour internationale de Justice selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Les États membres du Groupe des 21 parties au TNP notent avec satisfaction le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui s'est déroulée à New York, du 3 au 28 mai 2010. Ils se félicitent de l'adoption par la Conférence d'examen de la proposition visant à organiser en 2012 une conférence, à laquelle participeront tous les États du Moyen-Orient, dans le but de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans la région. Ils se félicitent également de ce que la Conférence

d'examen a réaffirmé qu'il importait qu'Israël adhère au Traité et soumette l'ensemble de ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA, et espèrent que cette démarche ouvrira la voie à la pleine application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. Les États membres du Groupe des 21 parties au TNP notent par ailleurs que les États dotés d'armes nucléaires sont convenus, à la Conférence d'examen de 2010, de rendre compte de leurs initiatives en faveur du désarmement nucléaire au Comité préparatoire de 2014, et que la Conférence d'examen de 2015 prendrait acte de nouvelles mesures en vue de l'article VI du Traité; ils ont une nouvelle fois appelé les États dotés d'armes nucléaires à accepter un calendrier spécifique et juridiquement contraignant pour l'élimination complète des armes nucléaires. Ils sont par ailleurs encouragés par l'engagement des États dotés d'armes nucléaires d'intensifier les progrès concrets des mesures de désarmement nucléaire énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, et espèrent que cet engagement se traduira par la mise en œuvre pleine et sans équivoque de mesures pratiques de désarmement nucléaire. Ils rappellent également que tous les États parties au TNP ont décidé, entre autres, que la Conférence du désarmement devait créer sans délai un organe subsidiaire chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 souligne que les progrès du désarmement et de la nonprolifération nucléaires sous tous leurs aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les démarches mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent être menés de front partout où cela est possible, afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Par ailleurs, il est véritablement nécessaire et urgent d'éliminer l'option nucléaire des doctrines stratégiques et des politiques de sécurité, afin de réduire au minimum les risques d'emploi de ces armes et de faciliter le processus devant conduire à leur élimination. Dans ce contexte, le Groupe des 21 rappelle qu'il appuie fermement les objectifs énoncés dans la résolution 63/41 de l'Assemblée générale, du 2 décembre 2008, intitulée: «Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires», et dans la résolution 64/37 de l'Assemblée générale, du 2 décembre 2009, intitulée: «Réduction du danger nucléaire».

En attendant la réalisation de l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe des 21 réaffirme l'urgence de parvenir promptement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant donnant aux États non dotés d'armes nucléaires des assurances contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Dans ce contexte, le Groupe rappelle les paragraphes 32 et 59 du Document final adopté par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire, la première à être consacrée au désarmement, qui soulignent la nécessité de prendre des arrangements efficaces, selon qu'il serait approprié, pour donner aux États non dotés d'armes nucléaires des assurances contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires.

Le Groupe des 21 souligne la nécessité de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires, adhésion qui, notamment, contribuerait au processus de désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 réaffirme que, pour réaliser pleinement les objectifs du Traité, il est impératif que tous les États signataires, notamment ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, demeurent engagés en faveur du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et souligne sa détermination à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations en la matière. Dans ce contexte, il appuie fermement les objectifs énoncés par l'Assemblée

générale dans sa résolution 64/34 de 2009, intitulée: «Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération».

En conséquence, le Groupe des 21 appelle de ses vœux une intensification des efforts pour sortir de l'impasse actuelle s'agissant du désarmement nucléaire et, particulièrement, de l'adoption par la Conférence du désarmement d'un programme de travail équilibré et complet. Il espère sincèrement qu'au cours de sa session de cette année, la Conférence sera en mesure de parvenir à un consensus sur ce programme de travail tant attendu, afin de pouvoir faire progresser le désarmement.

Le Groupe des 21, dont l'attachement au désarmement nucléaire est total, réaffirme son appui aux mesures concrètes suivantes destinées à promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire:

- Réaffirmation, par les États dotés d'armes nucléaires, de leur engagement en faveur de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires;
- Suppression de l'option nucléaire dans les doctrines de sécurité;
- Adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la baisse du niveau d'alerte de ces armes et la réduction de la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes;
- Négociation d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant donnant aux États non dotés des armes nucléaires des assurances contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires;
- Négociation d'une convention sur l'interdiction complète de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires;
- Négociation d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes et sur leur destruction, avec pour objectif l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires selon un calendrier précis.

Le Groupe des 21 forme l'espoir que la Conférence sera en mesure d'ouvrir rapidement des négociations sur le désarmement nucléaire dans le cadre de son programme de travail.

Monsieur le Président, j'en viens à présent à ma deuxième déclaration, que je fais également au nom du Groupe des 21, et qui porte sur la question des garanties de sécurité négatives.

Le Groupe réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Il demeure convaincu que tant que les armes nucléaires existeront, le risque de prolifération et d'utilisation de ces armes subsistera.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, le Groupe des 21 réaffirme l'urgence de parvenir promptement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant donnant aux États non dotés d'armes nucléaires des assurances contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Un tel instrument doit être clair, crédible et dépourvu de toute ambiguïté, et il doit répondre aux préoccupations de toutes les parties.

Le Groupe des 21 estime qu'il convient de reconnaître le droit des États non dotés d'armes nucléaires de ne pas faire l'objet d'attaques nucléaires ou de menaces de telles attaques de la part des États dotés d'armes nucléaires, et il prie instamment ces derniers de s'abstenir de tout acte ou de toute menace implicites ou explicites de cette nature. Cette position est ancienne.

Le Groupe des 21 souligne la conclusion unanime de la Cour internationale de Justice, selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Groupe des 21 souligne les objectifs inscrits dans la résolution 64/34, intitulée: «Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération», dans laquelle l'Assemblée générale réaffirme, entre autres, que le multilatéralisme est le principe fondamental de la résolution des problèmes afférents au désarmement et à la non-prolifération.

Le Groupe des 21 demeure profondément préoccupé par les doctrines stratégiques de défense qui, outre qu'elles justifient l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires, prônent des concepts injustifiables relatifs à une sécurité internationale basée sur la promotion et le renforcement des politiques des alliances basées sur la dissuasion nucléaire.

Le Groupe des 21 estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus par les États de la région concernée et prenant en compte les dispositions adoptées par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement constitue une mesure positive et importante propre à renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires au niveau mondial. Dans ce contexte, il se félicite des zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, et salue le statut d'État doté d'armes nucléaires dont s'est doté la Mongolie. Le Groupe des 21 réaffirme que, s'agissant des zones exemptes d'armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires doivent donner à tous les États des zones concernées des assurances contre l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires.

Le Groupe des 21 réaffirme son appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cette fin, il réaffirme la nécessité de créer rapidement une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes adoptées par consensus par l'Assemblée générale. Les États membres du Groupe des 21 parties au TNP se félicitent de l'adoption, par la Conférence d'examen du TNP de 2010, de la proposition visant à organiser, en 2012, une conférence réunissant tous les États parties du Moyen-Orient et consacrée à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive dans la région.

Le Groupe des 21, tout en estimant que les zones exemptes d'armes nucléaires représentent une étape positive vers le renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, ne souscrit pas à l'argument qui consiste à affirmer que les déclarations des États dotés d'armes nucléaires suffisent ou que des garanties de sécurité ne doivent être accordées que dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires. En outre, compte tenu de leur limitation géographique, les garanties de sécurité accordées aux États qui font partie de zones exemptes d'armes nucléaires ne peuvent remplacer des garanties de sécurité universelles et juridiquement contraignantes.

Le Groupe des 21 rappelle que l'exigence de garanties de sécurité a été formulée pour la première fois par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 60, et que cette exigence s'est cristallisée en 1968 au cours de la phase finale de la négociation du TNP. La réponse des États dotés d'armes nucléaires, exprimée dans les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité, a été jugée incomplète, partiale et conditionnelle par les États non dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi l'existence de garanties subsiste.

Le Groupe des 21, tout en reconnaissant l'existence d'approches multiples, estime que les efforts visant à conclure un instrument universel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires doivent être menés avec énergie. Il considère que la conclusion d'un tel instrument représenterait une étape importante dans la réalisation des objectifs de limitation des armements et de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans tous ses aspects.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Inde des deux déclarations faites au nom du Groupe des 21. Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de Thaïlande, l'Ambassadeur Phuangketkeow.

M. Phuangketkeow (Thaïlande) (parle en anglais): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de livrer aujourd'hui une déclaration au nom du Groupe informel des pays observateurs à la Conférence du désarmement. Puisque c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et d'exprimer les vœux du Groupe pour une présidence brésilienne productive et fructueuse.

Une des raisons de la création du Groupe informel des pays observateurs était de développer les échanges entre États observateurs et, surtout, de promouvoir notre engagement à la Conférence. Le désarmement ne préoccupe pas uniquement les États membres de la Conférence; il intéresse aussi l'ensemble de la communauté internationale. Il importe par conséquent qu'à l'avenir, les travaux de la Conférence reposent sur les principes d'ouverture et de transparence.

Le Groupe informel des pays observateurs salue donc l'initiative que vous avez prise d'organiser dès votre accession à la présidence une séance officieuse avec les États observateurs. Cette séance était, depuis quelques années, la première séance officieuse organisée entre la présidence et le Groupe des pays observateurs.

Cette séance, très utile, a apporté la preuve de votre souci de dialoguer avec l'ensemble des parties intéressées. La participation importante des États observateurs, au niveau des ambassadeurs, a fait la démonstration du souhait de notre groupe d'être davantage impliqué dans les travaux de la Conférence, conformément à son Règlement intérieur.

Nous tenons également à remercier les présidences bélarussienne et belge de leur volonté d'informer notre groupe. Nous espérons que cette tradition sera maintenue par les présidences à venir.

Notre groupe réaffirme son appui aux efforts que vous faites pour parvenir à un consensus sur l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré qui prenne en compte les intérêts de tous les États concernés. Il salue le travail acharné que vous avez accompli en tenant des consultations au cours de ces dernières semaines dans le but de parvenir à un tel consensus.

Nous pensons qu'il est primordial que la Conférence commence immédiatement à travailler de manière à prouver sa pertinence et réaliser son mandat d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Les consultations officieuses sur tous les points de l'ordre du jour qui ont eu lieu au cours des dernières semaines écoulées constituent un pas dans la bonne direction, mais elles ne sauraient en aucun cas remplacer ou faire oublier les négociations officielles.

Compte tenu de l'impact universel du désarmement et de tout instrument juridique de désarmement, tous les États Membres des Nations Unies devraient avoir les mêmes possibilités de participer aux futures discussions ou aux négociations à venir, et de partager leurs préoccupations.

Dans ce contexte, le Groupe se félicite des résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui a invité le Secrétaire général de l'ONU à convoquer, en septembre 2010, une réunion de haut niveau sur les garanties de sécurité et les matières fissiles. Il remercie l'Autriche d'avoir, au cours de la Conférence d'examen du TNP, appuyé les modifications proposées par la Thaïlande au nom des pays observateurs à la Conférence du désarmement dans le but de permettre à tous les États Membres des Nations Unies de participer à la réunion de haut niveau, et note que ces modifications ont, par la suite, été adoptées par les États parties au TNP. Nous pensons qu'un succès de la réunion de septembre représentera une étape positive, tant pour la Conférence que pour le désarmement.

Le Groupe informel des pays observateurs se réjouit de travailler avec vous et avec les prochains présidents de la Conférence pour trouver des moyens de développer l'ouverture du processus de désarmement.

Le Président (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur Phuangketkeow, de Thaïlande, de la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe informel des pays observateurs à la Conférence du désarmement. Les pays observateurs ont officiellement demandé à être invités par la Conférence à participer en tant qu'observateurs, et la Conférence du désarmement a, en temps voulu et comme elle l'a fait chaque année, officiellement accepté la demande de chacun des pays observateurs. C'est pourquoi leur intérêt, dont témoignent leurs demandes officielles et l'acceptation officielle de la Conférence du désarmement, doit être pris en compte dans nos discussions de fond. Je salue les contributions de tous les pays observateurs, et je suis convaincu que ce dialogue, cet enrichissement mutuel, se poursuivront dans l'avenir, et particulièrement sous la présidence actuelle.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je reconnais l'Ambassadeur de la République arabe syrienne.

M. Khabbaz Hamoui (République arabe syrienne) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous espérons sincèrement que votre sagacité et l'énergie de votre délégation nous permettront de faire des progrès réels acceptables par tous qui prennent en compte les intérêts et les préoccupations de tous les États et qui soient solidement ancrés dans le Règlement intérieur. Je tiens à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alex van Meeuwen, des efforts considérables qu'il a faits au cours de sa présidence.

En outre, ma délégation se félicite de l'importante déclaration faite devant la Conférence par le Ministre brésilien des affaires étrangères, M. Celso Amorim, qui nous a donné une lueur d'espoir, particulièrement au vu du fait que ses efforts dans le domaine du désarmement sont considérables, cruciaux et bien connus, tant au niveau régional que mondial.

Nous saluons par ailleurs l'invitation que vous avez adressée à tous les membres de la Conférence à participer aux consultations officieuses qui ont eu lieu au cours des dernières semaines dans le but d'examiner en profondeur les travaux présents et à venir. Nous sommes convaincus que les différentes positions sont désormais très proches et que de la compréhension et des concessions mutuelles sont tout ce qu'il faut pour parvenir à adopter un programme de travail. Il n'est pas utile de s'accrocher à une position, notamment pour faire sortir nos travaux de l'impasse.

À cet égard, ma délégation tient à vous remercier des efforts que vous avez faits pour préparer le document que le Brésil nous a présenté. Nous attendons les résultats des consultations avec le Groupe des 21 et les instructions de notre capitale.

Ma délégation note avec une vive préoccupation l'escalade sérieuse initiée il y a deux semaines par un membre de la Conférence, à savoir Israël, qui a lancé dans l'espace le

satellite militaire Ofek-9 (Horizon-9). Les responsables israéliens reconnaissent que ce satellite est destiné à espionner les pays de la région. Cette initiative doit être condamnée, car elle exacerbe les tensions régionales et mondiales et prouve qu'Israël souhaite ardemment progresser dans tous les domaines de la course aux armements. Cette initiative grave et agressive doit être condamnée par tous, et ne doit pas être passée sous silence. Qui plus est, cette mesure hostile ne fait que renforcer notre détermination à résoudre les quatre questions centrales du désarmement que sont, notamment, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la militarisation de l'espace et la prévention de l'utilisation de l'espace à des fins d'agression et d'espionnage.

Monsieur le Président, ma délégation appuie vos efforts. Elle vous assistera dans votre mission et travaillera honnêtement et sincèrement avec vous par le biais du Groupe des 21 auquel elle appartient. Merci.

Le Président (parle en anglais): Je remercie M. Hamoui, Ambassadeur de la République arabe syrienne, de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne la parole à l'Ambassadeur Danon, de France.

M. Danon (France): Je serai très bref. Je voudrais exprimer deux petits regrets par rapport aux discours prononcés ce matin. Le premier concerne le discours du Groupe des 21 sur l'ensemble de la procédure de désarmement et les pas concrets à faire dans le futur; je voudrais juste exprimer le regret que la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles n'y ait même pas été mentionnée une seule fois. Mon deuxième regret concerne le second discours, celui des États observateurs; je déplore le fait que dans l'avant-dernier paragraphe du texte de cette intervention, les États observateurs laissent entendre que les questions traitées par la réunion de haut niveau que la Conférence d'examen du TNP a demandé au Secrétaire général de l'ONU de convoquer en septembre seraient seulement celle des garanties de sécurité et celle des matières fissiles. Le champ couvert sera je pense plus large et plus important. Je pense que l'on montrera, peut-être même dans la présente séance, que cette réunion devra couvrir un champ qui ne sera pas limité à ces deux sujets.

Le Président (parle en anglais): Je remercie M. Danon, Ambassadeur de France, de sa déclaration.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

M. Ordzhonikidze (Secrétaire général de la Conférence et Représentant du Secrétaire général de l'ONU) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous informer que M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a décidé de convoquer une réunion de haut niveau des États Membres des Nations Unies le vendredi 24 septembre, pendant le segment de haut niveau de l'Assemblée générale.

Vous le savez, le Secrétaire général a toujours affirmé que le désarmement constituait une de ses priorités. La réunion aura pour objectif d'examiner les moyens de promouvoir le désarmement multilatéral en général et l'efficacité de la Conférence du désarmement en particulier.

Une invitation du Secrétaire général vous sera adressée. La réunion ne devrait pas dépasser une demi-journée. Elle sera ouverte par le Secrétaire général, qui fera une brève allocution, après quoi les États Membres seront invités à exprimer leurs positions sur ces différentes questions. Le temps imparti étant limité, les déclarations devront être brèves et concises. À la fin de la réunion, le Secrétaire général fera une synthèse des discussions.

Cet événement s'inscrit dans le prolongement des récents événements positifs survenus dans le domaine du désarmement, tant sur le plan bilatéral que dans le contexte

multilatéral. Le Secrétaire général espère que cette réunion de haut niveau conférera un nouvel élan politique au processus de désarmement multilatéral.

Je souscris pleinement aux propos du Président de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur du Brésil, qui a fait observer que si, d'ici là, la Conférence du désarmement parvient à adopter un ordre du jour, elle contribuera grandement à améliorer son image et nous aidera à apporter quelque chose de nouveau qui, je l'espère, sera positif pour notre débat.

Il est vrai que le document final adopté à l'issue de la Conférence d'examen du TNP comporte deux paragraphes dans lesquels le Secrétaire général est prié de faire ce que je viens d'annoncer. Toutefois, nous le savons, tous les États Membres des Nations Unies ne sont malheureusement pas parties au TNP. Bien entendu, notre lettre d'invitation fera mention du fait que le Secrétaire général a été prié de convoquer une telle réunion, mais d'une façon qui n'affaiblisse pas la position politique des États non parties au TNP. Nous souhaitons que tous les États Membres des Nations Unies – je souligne, *tous* les États Membres des Nations Unies – participent à cette importante réunion.

Dans le même temps, il ne faut pas en déduire que le Secrétaire général ou son représentant personnel se satisfont de ce que tous les Membres des Nations Unies ne sont pas parties au TNP. Soyez assurés que nous ferons de notre mieux pour faire de la réunion un succès, à l'image des réunions précédentes, à commencer par la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur le désarmement. Il faut également mentionner le Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington, et la Conférence d'examen du TNP. Nous avons également été témoins de progrès significatifs sur le plan bilatéral dans ce domaine. Nous croyons que cet élan politique ne doit pas être perdu mais, au contraire, amplifié. Nous devons amplifier l'élan politique de façon à appeler l'attention des hauts responsables de nos pays sur les problèmes importants qui se posent dans le contexte du désarmement multilatéral et, en particulier, dans les travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (parle en anglais): Je remercie le Secrétaire général de la Conférence de sa déclaration et de l'information qu'il vient de nous livrer. Nous attendons avec impatience de recevoir l'invitation à cette réunion de haut niveau et de pouvoir cerner l'ampleur des discussions qui doivent avoir lieu à New York, le 24 septembre.

La question posée par l'Ambassadeur de France a donc trouvé sa réponse, du moins en partie. Comme je le dis à mes collègues depuis deux semaines, cette présidence estime que la réunion de haut niveau de septembre prochain à New York offre une possibilité intéressante car, quelle que soit la portée des discussions, l'objectif est, comme cela a été annoncé et comme nous le verrons dans l'invitation, d'appuyer la Conférence du désarmement. C'est pourquoi j'estime, en tant que Président, que la Conférence devra impérativement avoir adopté son programme de travail et que ce programme de travail devra être en cours d'exécution le jour de la réunion de haut niveau. Nos discussions seront ainsi facilitées, et la Conférence bénéficiera d'un appui, d'un élan renouvelés, qui lui permettront de poursuivre au cours de sa prochaine session les travaux qui devraient, je l'espère, commencer cette année.

Pour y parvenir, comme vous le savez, j'ai engagé des consultations avec les délégations. À ce jour, je me suis entretenu séparément avec 60 délégations, et nous avons échangé des points de vue sur la possibilité d'adopter un programme de travail. Tel est, conformément au Règlement intérieur, le devoir de tout Président. Au cours de ces consultations, j'ai fait des propositions officieuses qui, je l'espère, pourront ouvrir la voie à un accord sur un programme de travail. Bien entendu, la présidence reste ouverte à toute nouvelle proposition que les délégations pourraient soumettre. Telle est la façon diplomatique habituelle de procéder pour parvenir à un consensus.

Dans le prolongement de ces consultations, nous recevons des réactions et des réponses des délégations. Demain, je m'entretiendrai avec les groupes régionaux, et j'aurai l'occasion d'écouter leurs points de vue sur l'effort entrepris pour parvenir à un accord, mais je dois dire que toutes les délégations, sans exception, ont insisté sur la nécessité pour la Conférence du désarmement de reprendre un travail sur son mandat véritable, travail depuis longtemps suspendu par la seule absence d'un programme de travail dûment approuvé.

S'il n'y a pas d'autre commentaire, nous allons conclure nos travaux d'aujourd'hui. La prochaine séance officielle de la Conférence aura lieu le mardi 6 juillet, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 11 heures.